

Un arbre percute un bûcheron à la tête et le tue

LE CONTEXTE :

En début de matinée, 4 bûcherons exploitent une parcelle d'épicéa et de hêtre déracinés et/ou cassés par la tempête de décembre 1999. La parcelle ne présente pas de pente et les conditions météorologiques sont satisfaisantes. En revanche la progression est rendue très difficile par l'enchevêtrement d'arbres et de branches.

LES PERSONNES :

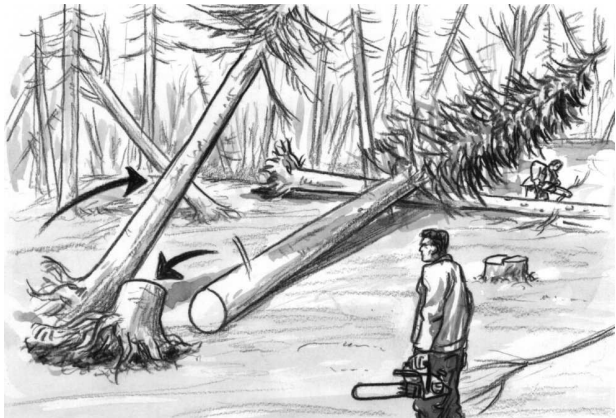
Les bûcherons sont répartis en 2 équipes de 2 personnes. Ils ne portent pas les équipements de protection individuelle.

L'homme accidenté a 29 ans. C'est un ouvrier forestier possédant 3 ans d'ancienneté en bûcheronnage et n'ayant pas suivi de formation au bûcheronnage. Son collègue est en contrat de qualification au sein de l'entreprise. Aucun des deux n'a reçu de formation particulière à l'exploitation des chablis.

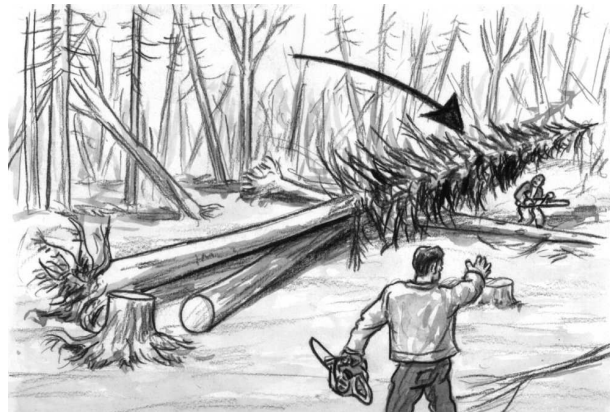


L'ACCIDENT :

La victime ébranche une grume couchée sur le sol. Son collègue, situé à une douzaine de mètres en retrait, sépare la souche du tronc d'un bois chablis.



La souche de l'arbre coupé retombe à sa place vers l'arrière.



Ce faisant, un arbre déraciné mais encore debout, et qui était maintenu par la souche de l'arbre en partie déraciné, tombe, n'ayant plus de contre-poids. Cet arbre d'une quinzaine de mètres de long percute la victime au visage.

LES BLESSURES OCCASIONNEES :

Ses collègues préviennent immédiatement le SAMU et la gendarmerie. Mais le bûcheron décède sur le coup.

POUR EVITER CE TYPE D'ACCIDENT :

- Respecter une distance de sécurité entre deux bûcherons égale au moins à deux fois la hauteur moyenne des arbres du peuplement, même lorsque les arbres sont à terre.
- Dans les peuplements chablis, exploiter en premier lieu les arbres situés au-dessus et en particulier ceux qui penchent.
- Sécuriser le travail des bûcherons en utilisant un engin de débardage (tracteur ou skidder).
- Porter les équipements de protection individuelle.